

Une grande campagne de mécénat pour le château de Gaillon

Le 7 décembre dernier, l'Agglomération Seine-Eure et la Fondation du patrimoine, en présence de l'Association pour la Renaissance du Château (ARC), ont officiellement lancé une grande collecte de dons en faveur des travaux de restauration du château de Gaillon. L'objectif de cette collecte est de permettre à chacun, particulier ou entreprise, de contribuer à ce projet d'envergure.

Dominant la Vallée de la Seine, le château de Gaillon est le tout premier témoin français de la Renaissance. Propriété de l'État pour le bâti et des communes de Gaillon et Val d'Hazey pour les jardins, classé Monument Historique depuis 1862, c'est l'un des chefs d'œuvre du patrimoine normand, aux portes de la Normandie.

Inoccupé depuis plusieurs années, le château est aujourd'hui et pour les années à venir, l'objet de toutes les attentions. Un vaste programme de réhabilitation est lancé par l'Agglo Seine-Eure pour permettre à tous de (re)découvrir ce site exceptionnel.

Une grande phase de travaux sera menée sur la Grant Maison dès 2023. Pour cela, l'Agglo souhaite mobiliser les mécènes entreprises et particuliers afin de finaliser son plan de financement aux côtés des partenaires publics (Etat, Région, Département). Elle prévoit la collecte de 10% du montant des travaux de restauration sous forme de dons, en s'appuyant sur la Fondation du patrimoine.

Chaque donateur pourra participer en se rendant sur la page dédiée au château de Gaillon sur le site internet de la fondation du patrimoine : [Château de Gaillon \(fondation-patrimoine.org\)](https://chateau-de-gaillon.fondation-patrimoine.org)

Conformément à la loi du 1er août 2003 sur le mécénat, les dons sont défiscalisables à hauteur de 66% (impôt sur le revenu) ou 75% (IFI) pour les particuliers, et à hauteur de 60% pour les entreprises.

La mobilisation de tous est nécessaire

Faire un don pour la restauration du château de Gaillon, c'est entrer dans l'Histoire. Tout le monde y a sa place, quel que soit le montant versé. « *Chaque euro est important ! Tout donateur a la possibilité de redonner à ce monument emblématique toute sa beauté originelle, et chacun sera personnellement remercié* » promet Delphine Butelet, responsable de la valorisation du patrimoine à l'Agglo.



10 raisons de soutenir le projet château de Gaillon

- 1) Faire renaître le premier château Renaissance de France, dont il reste des trésors de sculpture et d'architecture uniques, constituant un patrimoine d'envergure nationale
- 2) Réunir et rassembler pour ouvrir au plus grand nombre grâce à ses équipements culturels et ses activités
- 3) Participer à un projet de haute qualité par une approche globale écologique et durable, cohérente avec son environnement et les enjeux de son territoire
- 4) Suivre la renaissance du château à chaque étape du projet, et de s'y impliquer tout au long
- 5) Etre solidaire en accompagnant un projet qui prend une dimension sociale par l'organisation de chantiers d'insertion et de formation des jeunes
- 6) S'impliquer dans la renaissance d'un château comme espace fédérateur pour les habitants, contribuant à l'amélioration de la qualité et du cadre de vie
- 7) Dynamiser le territoire qui offre aux entreprises (collaborateurs, dirigeants) une expérience fédératrice, exemplaire en termes de gestion de projet et de collaboration
- 8) Bénéficier de contreparties attractives pour les particuliers et les entreprises, selon le montant du don et dans la limite autorisée par la loi du 1^{er} août 2003 sur le mécénat
- 9) Soutenir une collecte de dons portée par la Fondation du patrimoine, organisme national reconnu d'utilité publique qui assure la bonne gestion de la collecte et le reversement des dons au projet
- 10) Faire une économie d'impôt pour chaque donateur par le biais des reçus fiscaux émis par la Fondation du patrimoine

Vous aussi, participez à l'Histoire de ce chef d'œuvre de la Renaissance en Normandie !

Interlocutrice dédiée à la collecte de dons tout au long du projet, Delphine BUTELET accompagnera les actions de mécénat et proposera la construction de partenariats sur-mesure avec les donateurs : 06 07 25 91 80 delphine.butelet@seine-eure.com

